

DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GATINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	68	DÉLIBÉRATION N°	40/2021
Membres présents :	40		
Nombre de pouvoirs :	12	SÉANCE DU	15 octobre 2021
Nombre de votants :	52		
Date de convocation :	8 octobre 2021		
Date d'affichage :	15 octobre 2021		

Le quinze octobre deux mille vingt et un, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle René Larcheron à Ferrière en Gâtinais en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

CCCCFG : COUTEAU Evelyne, FÉVRIER Albert, MARTIN Valérie, MARTINON Pierre, ROBINEAU Isabelle, De WILDE Florent, WURPILLOT Stéphane.

3CBO : BETHOUL Christophe, BURON Jocelyn, CHEVALIER Jean-Luc, CORBY-GUÉNÉE Catherine, DUPUIS Thierry, HAMON Stéphane, LUCAS Nathalie, MONIN Ghislaine,

CC4V : BERNARD Françoise, BERTHAUD Jean, DHAMS Hélène, GADOIS Céline, LARCHERON Gérard, NÉRAUD Frédéric.

AME : BASCOP Valérie, BILLAULT Jean-Luc, BOUQUET Christophe, BOUSCAL Fabrice, CARNEZAT Marie-Laure, CLERET Benjamin, COULON François, DUCHENE Jean-Marie, DUPATY Gérard, FAURE Cyril, GABORET Grégory, GUERIN Régis, JOLIVET Thierry, De LAPORTE Hélène, LAVIER Jean-Charles, MASTYKARZ Catherine, TOURATIER Claude, VAREILLES Philippe, WEBER Edouard.

ASSOCIES : GABORET Jalila, SAUTREUIL Magali, DUPUIS Fabienne.

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

CCCCFG : BOUTRON Thierry, FOUASSIER Claude, JOBET Yohan, MALET Jean-Jacques, MAUFRAS Michel, MOREAU Philippe.

3CBO : GAUDY Christophe.

CC4V : FACY Joël, LAMIGE-ROCHE Chantal.

AME : CHARLES Valérie, DEMAUMONT Franck, DESRUMAUX Vincent, DIGEON Benoît, GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. GAILLARD Michel, GODEY Eric, LELIEVRE Gérard, LÉON Fabien, MOUTAUX Corinne, TERRIER Claude.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/10/2021

Application agréée E-legalite.com

Associés : MELZASSARD Corinne

POUVOIRS : MME GADAT-KULIGOWSKI Brigitte a donné pouvoir à M. TOURATIER Claude, M. GAILLARD Michel a donné pouvoir à MME De LAPORTE Hélène, M. MOREAU Philippe a donné pouvoir à M. NÉRAUD Frédéric, MME. CHARLES Valérie a donné pouvoir à M. BOUSCAL Fabrice, M. DIGEON Benoît a donné pouvoir à M. VAREILLES Philippe, LÉON Fabien a donné pouvoir à M. LARCHERON Gérard, LAMIGE-ROCHE Chantal a donné pouvoir à MME. GADOIS Céline, M. GODEY Eric a donné pouvoir à M. BILLAULT Jean-Paul, BOUTRON Thierry a donné pouvoir à MME. MARTIN Valérie, M. LELIEVRE Gérard a donné pouvoir à M. BILLAULT Jean-Paul, MAUFRAS Michel a donné pouvoir à M. MARTINON, M. DESRUMAUX Vincent a donné pouvoir à MME. BASCOP Valérie.

Secrétaire de séance : MME MASTYKARZ Catherine, Agglomération Montargoise et rives du Loing

Charte de partenariat des acteurs du Contrat Territorial Eau et Climat Gâtinais montargois

Monsieur le Président,

RAPPELLE que dans le cadre de la préservation de la ressource en eau potable, le PETR Gâtinais montargois porte l'animation de 10 Aires d'Alimentation de Captages prioritaires pour le compte des maîtres d'ouvrages ayant la compétence eau potable (AEP).

Un Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) a ainsi été élaboré en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et les maîtres d'ouvrages AEP dans le courant du premier semestre 2021. Ce Contrat s'appuie sur un programme d'actions ambitieux dont le budget prévisionnel pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 est estimé à 1 151 900 €.

Dans le cadre du 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau, l'ensemble des actions fera l'objet d'une demande de subvention auprès de l'AESN à hauteur de 80%. Le reste à charge sera réparti entre le PETR Gâtinais montargois et les maîtres d'ouvrages AEP.

Le PETR Gâtinais montargois ayant été désigné comme structure porteuse du CTEC, il sera la seule collectivité signataire du Contrat avec l'Agence de l'eau qui prendra effet au 1^{er} janvier 2022.

Afin d'associer pleinement les maîtres d'ouvrages AEP à la signature du Contrat, une charte de partenariat a été rédigée. Cette charte a pour objectif de formaliser le partenariat entre le PETR Gâtinais montargois et les maîtres d'ouvrages AEP :

- Agglomération Montargoise Et rives du Loing,
- Commune de Courtenay,
- Commune de Douchy-Montcorbon,
- Commune de Triguères,
- SIAEP de Boismorand – Les Choux - Langesse,
- SIAEP de la Cléry et du Betz,
- SMAEP de Château-Renard,
- SMAEP de Puy-la-Laude,
- SPEP de La Prairie,

REÇU EN PREFECTURE

le 27/10/2021

Application agréée E-legalite.com

DÉLIBÉRATIONS

N° 40/2021

La charte synthétise le contexte, les enjeux, le programme d'actions liés au CTEC et définit les engagements des signataires. Sa signature fera l'objet d'une communication spécifique qui rassemblera l'ensemble des acteurs autour d'un événement commun.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le contenu de la Charte de partenariat des acteurs du Contrat Territorial Eau et Climat Gâtinais montargois,

AUTORISER Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Frédéric NÉRAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 27/10/2021

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 27/10/2021

Application agréée E-legalite.com